



## **REGLEMENT PARTICULIER**

### **49ème tournoi International de Bourg de Péage**

### **Les 09 et 10 MARS 2019**

Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBaD sous la responsabilité des Juges-Arbitres.

1. Le Juge arbitre principal sera **Bernard Sanchez** du CSP 84, assisté de Florence Cerdon du BCHT 07, Anh-Dao Huynh Vernier du MABC 13.
2. Le tournoi est autorisé par la ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Badminton de la FFBaD.  
**N° d'autorisation : En cours**
3. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés, classés dans les séries N2, N3, R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12.
4. Chaque joueur sera inscrit dans la série correspondant à son classement le jour du tirage au sort, soit le 23 février 2019. L'organisateur se donne le droit de regrouper des séries en fonction du nombre d'inscrits.
5. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés à la FFBaD ou aux fédérations des pays limitrophes (justificatif obligatoire), classés dans les séries N2 à P12.  
Les séniors, vétérans, juniors, cadets et minimes pourront jouer sur le tournoi. Les Minimes devront être D9 minimum un jour du tirage au sort.
6. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Les Juges-Arbitres ont la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.
7. Tout joueur doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence le jour du tirage au sort soit le 23 Février 2019.
8. Les joueurs peuvent s'inscrire dans 2 tableaux, sauf pour les N2 et N3 qui pourront s'inscrire dans les 3 tableaux.  
Ex : SHN2 et MXR4 = 2 tableaux maximum & SHN2, MXN3 et DHN2 = 3 tableaux
9. Les têtes de séries seront désignées par les organisateurs et les Juges-Arbitres au CPPH du 23 Février 2019.
10. Les tableaux de simple N se dérouleront en poules avec 2 sortants. Tous les autres tableaux de simple se dérouleront en poules avec 1 ou 2 sortants suivant le nombre d'inscrits. Le **tableau de simple N** commencera le **samedi matin** et la **phase finale** se fera le **dimanche**. Pour les autres séries, le tableau se fera sur la journée.



11. Tous les **tableaux de double** seront en poules avec 1 ou 2 sortants selon le nombre de paires par tableau et débiteront quant à eux le **dimanche matin** sauf en cas d'un trop grand nombre de joueurs inscrits dans une série.  
Les **mixtes N** commenceront le **samedi en début d'après-midi** et **se finiront le dimanche**, ils se dérouleront en poule avec 1 ou 2 sortants par poule. Pour les autres séries, le tableau se fera sur la journée. Merci de préciser sur votre feuille d'inscription votre contrainte horaire.
12. La limite du nombre d'inscrits sera de 300 joueurs, les joueurs seront ensuite reversés sur liste d'attente, l'organisation se réserve le droit de mettre sur liste d'attente les joueurs d'une série si le nombre d'inscrit est trop important dans celle-ci, même si le nombre total d'inscriptions n'est pas atteint. Les inscriptions seront comptabilisées avec, par ordre de priorité :
  - \* Ordre d'arrivée de l'inscription complète (inscription + droits d'engagements)
  - \* Paiement effectif des droits d'engagement,
  - \* Joueurs inscrits dans leur série de classement. Les organisateurs se réservent le droit, sous le contrôle du Juge-Arbitre, de regrouper les catégories insuffisamment représentées.
13. L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-Arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs pourront être lancés en avance jusqu'à 1h avant l'horaire prévu. Les matchs seront en mode calculés pour le bon déroulement de la compétition.
14. Les organisateurs en accord avec les Juges-Arbitres, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux avant le début et, si besoin est, de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.
15. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match. (Minimum 2 raquettes, boisson, serviette...)
16. Les joueurs auront le droit de sortir du terrain pendant les arrêts de jeu à 11 points dans chaque set et ainsi qu'entre chaque set mais ils devront être de retour à 40 seconds à l'arrêt de jeu de 11 points et à 1 min 40 entre les sets sinon ils pourront être sanctionnés par les Arbitres ou Juge-Arbitre de la salle.
17. Le plateau de Jeu est uniquement réservé aux Juges-Arbitres, aux Arbitres, aux organisateurs, aux joueurs ainsi qu'aux entraîneurs.  
Merci de respecter le nombre d'entraîneurs par terrain, 2 par joueur ou équipe.  
Le coaching sera autorisé entre les échanges dans la salle compétition de Vercors et à Champagnat où des chaises seront prévues à cet effet, il sera autorisé seulement entre les sets et aux pauses à 11 dans la salle multisport de Vercors (merci aux coachs de patienter sur les bancs prévus)
18. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au Juge-Arbitre avant son premier match du tournoi.



19. Les matchs seront auto arbitrés jusqu'aux finales où éventuellement des Arbitres (ou faisant office) seront proposés par le comité d'organisation au Juge-Arbitre. Cependant, tout joueur pourra faire appel au Juge-Arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un Arbitre (ou faisant office).
20. Les volants seront à la charge des joueurs : en cas de litige le volant choisi sera celui en vente dans la salle : RSL 3.
21. Tout volant touchant les infrastructures fixes (panneaux, lampes...) et les filins sera compté comme faute, sauf au service, qui pourra être réengagé 2 fois maximum.  
Les filins seront comptés comme « let » en jeu dans la salle Champagnat.
22. Les horaires prévisionnels fournis par affichage ou par la table de marque sont indicatifs. Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec les Juges-Arbitres et devront obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, ils devront revenir à l'horaire indiqué par le JA et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque. Sinon, le joueur pourrait être annoncé comme forfait pour son match.
23. En cas de forfait d'un participant, un joueur de simple peut être remplacé par un joueur inscrit et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci. La même règle s'applique en cas de forfait d'une paire de double. En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, le joueur défaillant ne peut être remplacé que par un joueur inscrit au tournoi, avec priorité à ceux qui figurent en liste d'attente. Ces remplacements respectent l'article 3.2.5 du Règlement Général des Compétitions. Le comité d'organisation pourra accepter, en cas de remplacement, une participation à trois tableaux et ce pour le bon déroulement du tournoi.
24. Tout joueur ne répondant pas à l'appel se son nom passé un délai de «**3 minutes** » pourra être disqualifié par le Juge-Arbitre et ce, quel que soit le niveau de la compétition. Une chambre d'appel sera mise en place dans les deux gymnases pour les joueurs puissent bénéficier totalement de ces 3 minutes.
25. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains.
26. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
27. Dès leur arrivée sur le terrain, les joueurs disposent de 3 minutes d'échauffement sur le terrain avant le début du match, ils devront tester leurs volants avant de s'échauffer. (test des volants, échauffements et changement de tenues).
28. Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e). Le Juge-Arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.
29. Contestations : seul le responsable d'un club pour le jour du tournoi pourra contester auprès du Juge-Arbitre. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.



30. Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents...
31. Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.
32. La feuille d'inscription devra obligatoirement nous parvenir avant : le 19 février 2018.  
Aucune inscription ne sera enregistrée sans règlement.  
La dernière mise à jour du CPPH sera le 23 février 2019.  
Le tirage au sort aura lieu le 23 février 2019.  
L'envoi des convocations se fera le 7 mars 2019.
33. Les droits d'inscriptions passés le délai de la date limite d'inscription jusqu'au tirage au sort pourront être remboursés en cas de force majeure et sur présentation d'un certificat médical, attestation de travail. Après le tirage au sort aucun remboursement ne sera effectué.
34. Le joueur forfait ou blessé, après le tirage au sort du 23 février 2019 avant la compétition devra envoyer un justificatif avant 5 jours après la compétition à :  
Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Badminton  
37 Route du Vercors  
38500 SAINT CASSIEN  
Ou par mail : [sophie.bluy@badminton-aura.org](mailto:sophie.bluy@badminton-aura.org)
35. L'organisation se réserve le droit de diminuer les récompenses si le nombre d'inscrits dans un tableau est faible.
36. Le prix de l'inscription est de 20 € pour 1 ou 2 tableaux et de 22 euros pour 3 tableaux (uniquement pour les N).
37. Les joueurs seront placés sur liste d'attente tant que le paiement, accompagné de la fiche d'inscription, ne seront pas arrivés à l'organisateur.
38. Toute participation implique l'adoption du présent règlement particulier.
39. Le comité Organisateur remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de ce **49ème tournoi International de Bourg de péage 2019** en observant ce règlement particulier et en respectant les décisions des Juges-Arbitres.

**JA Principal : Sanchez Bernard**

JAA : Cerdon Florence

JAA : Huynh Vernier Anh-Dao

JAA Stagiaire : Ponce Clément